

# SOCIÉTÉS ET MUTUELLES D'ASSURANCE

## RÈGLES DE PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS

Les montants pris en charge s'entendent TTC, par heure et par stagiaire



**Conformément au décret qualité 2015-790 du 30 juin 2015, OPCABAIA doit s'assurer de la capacité des organismes de formation à dispenser des actions de formation de qualité. OPCABAIA a mis en place une procédure d'évaluation interne permettant l'inscription sur son catalogue de référence des organismes de formation qui remplissent les critères de qualité : chaque organisme de formation doit préalablement s'enregistrer et obtenir la validation de son dossier sur la plateforme Datadock ([www.data-dock.fr](http://www.data-dock.fr)). Depuis le 1er juillet, les organismes ne figurant pas dans le catalogue de référence d'OPCABAIA ne pourront plus bénéficier de financement. Consultez la liste des organismes de formation référencés par OPCABAIA sur [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr).**

PROFESSIONNALISATION		Prise en charge		
<b>Contrat de professionnalisation</b>		<i>Forfait</i>	<i>Durée minimum</i>	<i>Durée maximum</i>
<i>Consultez notre site web pour connaître le salaire et les modalités d'envoi de votre dossier.</i> - Qualification ≤ <b>BAC+3; CQP; Reconnaissance CCN<sup>(1)</sup></b> ..... - Qualification <b>BAC+4 et 5</b> ..... - Contrat de professionnalisation <b>renforcé<sup>(2)</sup></b> ..... (1) CCN : Convention Collective Nationale (2) Publics spécifiques cf. article L6325-1-1 du code du travail		<b>12€ /heure</b> <b>12,50€ /heure</b> <b>20€ /heure</b>	<b>15% de la durée</b> <b>du contrat</b> <b>sans être</b> <b>inférieur à 150h</b>	<b>50 % de la durée</b> <b>du contrat</b>
<b>Période de professionnalisation</b>		<i>Frais réels plafonnés</i>	<i>Durée minimum</i>	<i>Durée maximum</i>
- <b>Accompagnement VAE</b> ..... - <b>Cas général<sup>(1)</sup></b> ..... - <b>CQP (Certificat de Qualification Professionnelle)</b> <i>Formation interne ou externe</i> ..... - <b>Formations certifiantes inscrites à l'inventaire et Socle de connaissances et de compétences professionnelles «CléA»</b> (1) Formation visant une qualification figurant au Répertoire National des Certifications Professionnelles, un Certificat de Qualification Professionnelle, ou une qualification reconnue par une CCN (Convention Collective Nationale). (2) <b>Parcours pluriannuel</b> : Lorsque la formation se déroule sur plusieurs années d'enseignement.		<b>2 500 €</b>	Non	<b>24 heures</b>
		<i>Forfait</i>	<i>Durée minimum</i>	<i>Durée maximum</i>
		<b>20€/heure</b>  <b>20 €/heure</b>  <b>15€ /heure</b>	<b>70h sur les 12 premiers mois</b>  Non  Non	<b>200h</b> <b>par année de formation</b> (si parcours pluriannuel <sup>(2)</sup> )
<b>Tutorat</b>		<i>Forfait</i>	<i>Type de tuteur</i>	<i>Durée maximum</i>
<i>(Tuteurs encadrant des salariés en contrat de professionnalisation : Uniquement pour les tuteurs ayant minimum 2 ans d'expérience professionnelle en rapport avec la qualification visée, et avec attestation des heures réalisées)</i> - <b>Formation de tuteur</b> ..... - <b>Accompagnement de la Fonction Tutorale</b> ..... <i>(Minimum 1 mois de tutorat)</i>		<b>15€ /heure</b>  <b>230€/mois</b>  <b>345€/mois</b>	Tout tuteur  Tuteur < 45  Tuteur ≥ 45 Tuteur qui encadre des publics prioritaires	<b>35 heures</b>   Dans la limite de 3 mois
<b>Maître d'apprentissage</b>		<b>15€ /heure</b>		<b>35 heures</b>
<b>POE</b>	<b>Individuelle</b>	<b>12€/heure</b> <b>15€/heure</b>	Formation interne Formation externe	<b>400 heures</b>
	<b>Collective</b>	- Cas général - Spécifiques TH - Expérimentales	Formation externe	

COMPTES PERSONNELS DE FORMATION (CPF) Vérifiez l'éligibilité des formations sur <a href="http://www.moncompteformation.gouv.fr">www.moncompteformation.gouv.fr</a>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan de compétences.....</li> <li>- Permis de conduire B (1<sup>er</sup> passage à l'épreuve de conduite).....</li> <li>- Permis de conduire B (2<sup>eme</sup> passage à l'épreuve de conduite).....</li> </ul>	<p style="text-align: right;"><b>Forfait parcours</b></p> <p>2 100 € } 1 500 € } Pour la totalité de la formation<sup>(3)</sup> 400 € }</p>		
<p><b>Formations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres actions éligibles de plein droit au CPF<sup>(1)</sup>.....</li> <li>- CQP et Formations inscrites au RNCP<sup>(2)</sup> de niveau ≤ BAC+3.....</li> <li>- Formations inscrites au RNCP<sup>(2)</sup> de niveau BAC+4 et +5.....</li> <li>- Formations inscrites sur la liste <b>Inventaire et Socle</b> de connaissance et de compétences professionnelles.</li> </ul> <p><i>Les formations dispensées par un organisme d'origine étrangère ne sont pas éligibles.</i></p> <p><sup>(1)</sup> VAE - Aide à la création/reprise d'entreprise - formations des bénévoles et volontaires en service civique dans le cadre du Compte Engagement Citoyen - <sup>(2)</sup> Répertoire National des Certifications Professionnelles</p>	<p style="text-align: right;"><b>Coûts pédagogiques aux frais réels plafonnés à :</b></p> <p>2 500 € } 10 000 € } Pour la totalité de la formation<sup>(3)</sup> 16 000 € } Par année de formation (si parcours pluriannuel<sup>(4)</sup>) 10 000 € } <b>ET</b> Pour la totalité de la formation<sup>(3)</sup></p> <p><sup>(3)</sup> Abondement OPCABAIA pour les heures au-delà des heures inscrites au compteur CPF. <sup>(4)</sup> <b>Parcours pluriannuel</b> : Lorsque la formation se déroule sur plusieurs années d'enseignement. Ex : 1<sup>ere</sup> et 2<sup>eme</sup> année du Master 2</p>		
<p><b>Salaires Brut :</b></p> <p>(salaire brut pour les heures de formation réalisées sur le temps de travail, et plafonné aux heures inscrites au compteur CPF)</p>	<p>Dans la limite de la somme des coûts pédagogiques et des frais annexes pris en charge au titre du CPF.</p>		
<p><b>Forfaits frais annexes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacements entre le lieu de résidence ou de travail//lieu de formation &lt;60km .....aucune prise en charge</li> <li>- Déplacements entre le lieu de résidence ou de travail//lieu de formation ≥60km .....80€ /déplacement AR</li> <li>- Repas + diner si hébergement (uniquement pour les formations en présentiel et par journée complète)..20€ /déjeuner</li> <li>- Hôtel/petit déjeuner + nuitée la veille de la formation (uniquement si journées consécutives de formation) Région Parisienne/Etranger.....115€ /nuitée Province.....95€ /nuitée</li> </ul> <p><i>Cas des formations réalisées à l'étranger par un organisme de formation français : seuls les frais d'hébergement en hôtel sont pris en compte (pas de location d'appartement, ou de résidence chez l'habitant).</i></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>Salariés accompagnés par l'employeur</b></p> <p>L'entreprise conserve l'ensemble des justificatifs. Une copie des justificatifs sera fournie à OPCABAIA en cas de contrôle.</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>Salariés non accompagnés par l'employeur</b></p> <p>Le salarié conserve l'ensemble des justificatifs et adresse une attestation sur l'honneur à OPCABAIA. Une copie des justificatifs sera fournie à OPCABAIA en cas de contrôle.</p> </td> </tr> </table>		<p><b>Salariés accompagnés par l'employeur</b></p> <p>L'entreprise conserve l'ensemble des justificatifs. Une copie des justificatifs sera fournie à OPCABAIA en cas de contrôle.</p>	<p><b>Salariés non accompagnés par l'employeur</b></p> <p>Le salarié conserve l'ensemble des justificatifs et adresse une attestation sur l'honneur à OPCABAIA. Une copie des justificatifs sera fournie à OPCABAIA en cas de contrôle.</p>
<p><b>Salariés accompagnés par l'employeur</b></p> <p>L'entreprise conserve l'ensemble des justificatifs. Une copie des justificatifs sera fournie à OPCABAIA en cas de contrôle.</p>	<p><b>Salariés non accompagnés par l'employeur</b></p> <p>Le salarié conserve l'ensemble des justificatifs et adresse une attestation sur l'honneur à OPCABAIA. Une copie des justificatifs sera fournie à OPCABAIA en cas de contrôle.</p>		

PLAN DE FORMATION			
Entreprise	< 11 salariés	11 à 49 salariés	50 à 299 salariés
<b>Enveloppe annuelle</b>	Enveloppe mutualisée	2 000 €	9 000 €
<b>Coûts pédagogiques</b>	Coût réel	Coût réel*	
<b>Salaires</b>	Forfait : 67€ /jour	Non concerné	
<p><i>*Prise en charge des coûts pédagogiques au coût réel dans la limite de l'enveloppe annuelle.</i></p>			
<b>Prise en charge complémentaire</b>	<p><b>Allocation formation :</b></p> <p>si formation hors temps de travail (forfait) ..... 40€ /jour</p> <p><b>Frais annexes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacements (frais kilométriques) ..... 0,40€ /km</li> <li>- Péage, parking..... frais réels</li> <li>- SNCF ..... frais réels</li> <li>- Repas (plafond) ..... 25€</li> <li>- Hôtel nuitée + petit déjeuner région parisienne (plafond)..... 115€</li> <li>- Hôtel nuitée + petit déjeuner province (plafond)..... 95€</li> </ul>		Non concerné

## VOS DÉMARCHES

### 1- La demande de prise en charge

Pour les contrats de professionnalisation : saisir le Contrat sur [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr) via [mes services en ligne](#)

Pour les Période de professionnalisation et le Plan de formation : transmettre le dossier par courrier complété et signé, accompagné des pièces demandées.

Pour les CPF : transmettre le dossier complet par mail complété et signé, accompagné des pièces demandées à [cpf@opcabaia.fr](mailto:cpf@opcabaia.fr).

Plus d'infos sur [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr) : les formulaires de demande de prise en charge.

### 2- L'étude du dossier

A réception de votre dossier complet, votre gestionnaire examine votre demande de prise en charge et vous communique la décision par courrier.

### 3- Le remboursement des frais

- Dans le cas où **vous choisissez la subrogation de paiement**, OPCABAIA règle pour votre compte l'organisme de formation à hauteur de la prise en charge accordée.  
**Consultez les conditions générales de gestion de la subrogation de paiement sur le site [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr) dans la rubrique [boîte à outils/fiches techniques](#).**
- Dans le cas où **vous ne choisissez pas la subrogation de paiement**, vous nous faites parvenir, à l'issue du stage et au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de formation, la demande de règlement accompagnée de la copie facture de l'organisme, de la feuille d'émargement ou d'une attestation de présence signée.
- Dans **tous les cas** les frais annexes font l'objet d'une demande de règlement accompagnée d'une copie de l'ensemble des justificatifs.

## VOS INTERLOCUTEURS : Une question ? Une demande d'information sur un dossier en cours ?

<b>Votre gestionnaire : Pour le suivi de vos dossiers formation</b>	De 9h à 12h <a href="http://www.opcabaia.fr">www.opcabaia.fr</a> => rubrique «contacts adhérent»
<b>Votre conseiller formation : Pour le conseil sur vos projets formation</b>	<a href="http://www.opcabaia.fr">www.opcabaia.fr</a> => rubrique «contacts adhérent»
<b>Pour le suivi de vos dossiers CPF</b>	De 9h à 12h ☎ 01.55.50.49.57 <a href="mailto:cpf@opcabaia.fr">cpf@opcabaia.fr</a>



**Conformément au décret qualité 2015-790 du 30 juin 2015, OPCABAIA doit s'assurer de la capacité des organismes de formation à dispenser des actions de formation de qualité. OPCABAIA a mis en**

**place une procédure d'évaluation interne permettant l'inscription sur son catalogue de référence des organismes de formation qui remplissent les critères de qualité : chaque organisme de formation doit préalablement s'enregistrer et obtenir la validation de son dossier sur la plateforme Datadock ([www.data-dock.fr](http://www.data-dock.fr)). Depuis le 1er juillet, les organismes ne figurant pas dans le catalogue de référence d'OPCABAIA ne pourront plus bénéficier de financement. Consultez la liste des organismes de formation référencés par OPCABAIA sur [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr).**

## Date limite de réception des dossiers 2017

- **31 Octobre 2017** : Plan de formation des entreprises de 11 à 299 salariés
- **15 Décembre 2017** : Période de professionnalisation et Plan de formation des entreprises de moins de 11 salariés
- **08 Janvier 2018** : Contrat de professionnalisation – Formations tuteurs - Compte personnel de formation

**OPCABAIA adressera un refus de prise en charge pour tous dossiers réceptionnés au-delà de ces dates.**